

Dix-huit années de travail dans l'ombre

Kosum arrive illégalement en Suisse. Sans-papiers, il enchaîne les boulots précaires pendant dix-huit ans. Jusqu'à sa rencontre avec un écrivain public qui l'aide à régulariser sa situation. Parcours d'un homme qui n'a longtemps pas eu voix au chapitre.

Dix-huit ans! C'est un pan entier de son existence que Kosum* a vécu dans la clandestinité. Une part d'ombre qui laisse forcément des traces. Il en parle avec beaucoup de pudeur et préfère que l'on ne mentionne pas son nom. Certes, aujourd'hui, il n'a plus à redouter un contrôle de police. Mais il appréhende le regard de la société sur son histoire. Son employeur actuel, par exemple, n'est pas au courant de son passé et Kosum craint de voir s'envoler l'estime qu'il a gagnée à la sueur de son front.

A la recherche de travail

Kosum vient d'un village situé dans le sud du Kosovo. Il a une formation dans la mécanique, mais, dans son pays, le travail est rare. L'horizon est à ce point bouché qu'à 25 ans, il décide de quitter les siens pour tenter sa chance

à l'étranger. En 1986, il arrive à Zurich, où son frère travaille déjà comme saisonnier. Kosum y sera tour à tour jardinier, maçon et plâtrier. Les tâches varient, mais le statut est toujours le même: employé au noir.

Une situation précaire dont l'homme ne se plaint pas: «Je suis venu pour travailler, pas pour profiter.» Certains employeurs ont moins de scrupules et l'un d'entre eux va jusqu'à refuser de le payer, une fois le labeur accompli. «Dans ce cas-là, je n'avais plus qu'à partir», se souvient-il amèrement. Aucune possibilité de recours, lorsqu'on est hors-la-loi. Mais il ne se décourage pas. Son travail est apprécié et, entre-temps, il a appris à parler allemand: il ne tarde donc pas à trouver une nouvelle place.

Des retours au pays risqués

Durant ces années, Kosum retourne le plus souvent possible voir ses proches restés au

Kosovo. Mais, plus les années passent, plus les autorités helvétiques contrôlent l'immigration. Chaque visite au pays devient synonyme d'angoisse: la crainte de ne plus pouvoir revenir en Suisse. A cet égard, Kosum reconnaît qu'il a eu de la chance. Il ne s'est jamais fait pincer à la frontière, tout comme il a échappé aux inspections effectuées sporadiquement sur les chantiers.

«Une situation injuste»

Côté travail justement, ses différents emplois l'éloignent peu à peu de Zurich et, après une étape du côté de Zofingue, il arrive à Lausanne en 1996. C'est là qu'un de ses amis lui présente Michèle Thonney Viani, écrivain public.

A l'époque, Kosum ne parle que très peu français et la communication n'est pas aisée. Michèle Thonney Viani prend néanmoins la

Les écrivains publics de Suisse

Michèle Thonney Viani fait partie de l'Académie des écrivains publics de Suisse. Depuis 1981, cette association regroupe une partie des personnes exerçant cette activité. Aucun des quatorze membres actuels ne vit de ce métier qui n'est pas reconnu sur le plan fédéral. Répondant initialement aux besoins de personnes illettrées, l'écrivain public rencontre aujourd'hui une clientèle variée pour des travaux qui le sont tout autant: de l'offre d'emploi au poème, en passant par le discours et le récit de vie.

Plus d'informations: www.aeps.ch



Un dossier bien ficelé a été remis aux autorités.

peine de dialoguer avec lui. «J'aime que l'on communique sur l'essentiel. Humainement, c'est une riche expérience. Il faut simplement ne pas être embarrassé de préjugés», estime-t-elle.

Kosum n'évoque pas facilement sa condition. Mais, au fur et à mesure des discussions, une relation privilégiée s'instaure et il lui dévoile finalement son statut de clandestin.

D'emblée, Michèle Thonney Viani considère que la situation de Kosum est injuste. L'homme est en Suisse depuis de longues années, travaille dur, mais n'a aucun droit. Elle fait de son mieux pour donner des coups de pouce à celui qui, au fil du temps, est devenu

un ami. Elle lui propose par exemple de passer quelques jours de vacances, seul, dans son chalet. Un geste symbolique fort: «Prêter les clés de sa maison à quelqu'un, surtout à un sans-papiers, ce n'est pas rien», relève Kosum, ému par ce souvenir.

Drame au Kosovo

Ce soutien est d'autant plus bienvenu que les nouvelles en provenance de son pays d'origine sont catastrophiques. Nous sommes à la fin des années nonante et, sur place, la situation se dégrade de semaine en semaine. Il apprend alors que son père, son oncle et son cousin ont été tués dans leur propre maison.

Le reste de la famille parvient à fuir et se réfugie en Albanie. Seul en Suisse, Kosum accuse le coup.

C'est alors que Michèle Thonney Viani lui parle de son activité. «J'ai dû lui demander des explications, car je ne savais pas ce qu'était un écrivain public», relève-t-il. Elle lui raconte donc comment sa passion de toujours pour l'écriture l'a, peu à peu, conduite à exercer ce métier.

Et, dans la foulée, elle propose de mettre à profit ses compétences, en l'aidant à mener une procédure de régularisation. «Mais attention, je ne lui ai rien promis! Les chances qu'une telle démarche aboutisse favorablement sont infimes», précise-t-elle. Malgré ce risque, Kosum se lance sans hésiter dans l'aventure. N'y avait-il jamais pensé avant? «Je n'avais pas le courage de m'engager dans une telle procédure, de peur qu'elle n'échoue. Là, j'avais une entière confiance en Michèle Thonney Viani.»

L'autodénonciation

Le premier pas sur le chemin de la régularisation est celui de l'autodénonciation. Une démarche loin d'être anodine: le sans-papiers doit annoncer aux autorités sa situation illégale. Un point de non-retour est franchi puisque le clandestin s'en remet à leur décision: octroi d'un permis de travail ou expulsion.

Les sans-papiers en Suisse

Pas moins de 90 000 sans-papiers vivent en Suisse. C'est ce que révèle un rapport de l'institut gfs.bern, commandé par l'Office fédéral des migrations en 2004. Ce résultat est nettement inférieur aux évaluations des organisations d'entraide qui avancent des chiffres allant jusqu'à 300 000 personnes. Dans ce même rapport, les experts montrent que l'afflux de sans-papiers est avant tout lié au marché de l'emploi et non pas à la politique d'asile.

Bien que la discussion publique sur les sans-papiers porte surtout sur les requérants d'asile déboutés et entrés dans la clandestinité, les sans-papiers ne doivent pas leur être simplement assimilés. De nombreux sans-papiers entrent en Suisse clandestinement pour des raisons économiques, sans demander l'asile. Ils exercent alors généralement une activité rémunérée dans des conditions précaires (salaire bas et horaire de travail chargé). Enfin, il ne faut pas non plus les confondre avec les travailleurs au noir, puisque le travail au noir peut être effectué par des personnes en situation régulière.

Source: <http://www.bfm.admin.ch>



Au fil des rencontres, une relation de confiance s'est tissée entre Michèle Thonney Viani et Kosum.

Pour délivrer le précieux sésame, l'administration doit disposer d'un maximum d'éléments tangibles démontrant que Kosum travaille en Suisse depuis près de dix-huit ans. Le Kosovar sollicite alors ses anciens patrons pour qu'ils attestent qu'ils l'ont employé au noir. Beaucoup refusent, mais certains acceptent. Des collègues témoignent également en sa faveur. Enfin, il y a des photos sur lesquelles il figure: preuves valables pour autant que l'on puisse déterminer la date et le lieu de la prise de vue. Au total, ce sont des dizaines de lettres que rédige la professionnelle de l'écriture. Sans compter les nombreux coups de téléphone pour se renseigner sur la meilleure façon d'organiser le dossier. Un travail exigeant qui s'effectue en étroite collaboration avec le principal intéressé.

Ces efforts conjoints seront finalement récompensés. Moins de six mois après le lancement de la procédure, un courrier signifie à Kosum qu'il a droit à un permis B.

Pour Michèle Thonney Viani, l'aide



Aujourd'hui, Kosum a obtenu un permis B.

qu'elle a apportée a été un élément nécessaire, mais pas suffisant à cette issue favorable. Au-delà du dossier bien ficelé, de multiples facteurs ont influé sur la décision. Et parmi eux, bien sûr, la personnalité du demandeur et son comportement exempt de tout

reproche depuis son arrivée en Suisse.

«A partir de ce jour, je l'ai vu se transformer, s'épanouir. Pour lui, c'était la liberté!» se remémore la femme de lettres. «C'est comme si la porte s'était enfin ouverte», renchérit Kosum qui voue une reconnaissance sans bornes à celle qui l'a aidé.

Au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée dans une entreprise de construction, il peut renouveler son permis d'année en année et ainsi enfin envisager son avenir avec sérénité.

Contracter une assurance-maladie, signer un bail, ouvrir un compte en banque ou passer son permis de conduire. Etape par étape, il a commencé à construire sa nouvelle vie.

En outre, il parle assez bien français et se débrouille pour lire. Lorsqu'il doit rédiger une lettre importante, il lui arrive encore de se rendre à l'officine de l'écrivain public. Mais le plus souvent, ils se rencontrent simplement pour partager un repas entre amis.

Alexandre Haederli, Photos Loan Nguyen

* prénom fictif